



UN ADMINISTRATEUR
DE CONFIANCE, INNOVANT ET CENTRÉ CLIENT
GRÂCE À UNE ORGANISATION EFFICACE

AVIS DE CHANGEMENT – ASSURANCE COLLECTIVE

Dans le cadre de l'alliance stratégique autour de l'assurance collective entre **Co-operators Compagnie d'assurance-vie** et **Croix Bleue Medavie**, cette dernière administrera les polices d'assurance collective, futures et actuelles, de Co-operators.

Tous les assurés recevront de nouvelles cartes médicaments dans la semaine du 13 novembre.

Notez que l'ensemble des garanties ainsi que la tarification demeurent inchangés.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE RÉCLAMATIONS ?

AVANT LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

Toutes réclamations encourues avant le 1^{er} décembre 2017 doivent être transmises à Co-operators.

À PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

Présenter la nouvelle carte en pharmacie

* Pour une réclamation manuelle, se créer un compte adhérent via <https://www.medaviebc.ca/fr/>

Co-operators continuera d'offrir du soutien pour **l'analyse des demandes de prestations d'assurance vie et d'invalidité**. Les adhérents doivent utiliser le même processus pour soumettre leurs demandes de prestations qu'avant le changement. Les formulaires et les coordonnées restent les mêmes. Vous pouvez vous procurer les formulaires de demandes de prestations en cliquant sur le lien suivant : www.cooperators.ca/fr-CA/Group/group-benefits/forms.aspx

Réclamations d'assurance vie : 1-866-442-3098

Réclamations d'assurance salaire: 1-800-667-8164

N'hésitez pas à contacter le Service à la clientèle d'Interfas pour tous renseignements complémentaires.